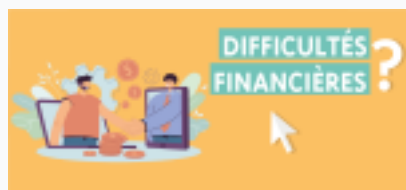


Vous rencontrez des difficultés financières ?

Du 6 septembre 2021 au 30 décembre 2021



Si vous ne parvenez pas à payer votre facture d'eau, le Conseil Départemental de la Haute Garonne peut vous aider. Un Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) est chargé de soutenir financièrement les ménages en difficulté. La subvention des services publics de l'eau, prévue par la loi du 7 février 2011, renforce ce dispositif.

A qui vous adresser ?

- Contactez une assistance sociale pour constituer un dossier, et être accompagné dans vos démarches, auprès du Centre Communal d'Action Sociale de votre commune (CCAS)
- Contactez le service social du Conseil Départemental si vous souhaitez faire une demande au [Fond de Solidarité de Logement \(FSL\)](#)
- Contactez le service social de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

Ces demandes seront ensuite traitées par la commission « solidarité eau » : vous pouvez prévoir un délai de 2 mois.

Bon à savoir :

- [La période de consommation facturée est indiquée dans la présentation simplifiée \(recto de votre facture\)](#)
- [En savoir plus sur tous les modes de paiement qui s'offrent à vous](#)
- [Le prix de l'eau et de l'assainissement](#)
- [Je déménage, je construis : mes démarches](#)
- [Autres questions par rapport à l'eau](#)
- [Autres questions par rapport à l'assainissement](#)